Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
télétransmission en Préfecture le 17 avril 2023
publication en ligne le 17 avril 2023

ARRÊTÉ n° 124 - 2023
portant délégation de fonction à un conseiller municipal
pour la célébration des mariages

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32 ;

* **CONSIDÉRANT** l'empêchement du Maire et de ses Adjoints le samedi 10 juin 2023 matin ;

* **CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Sébastien FALCONNAT, conseiller municipal, de manière exceptionnelle ;

A R R Ê T E

Article 1° - Monsieur Sébastien FALCONNAT, conseiller municipal, reçoit délégation pour remplir, le samedi 10 juin 2023 matin, les fonctions d'Officier d'état civil, notamment pour procéder à la célébration des mariages.

Article 2° - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 3° - Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, à Madame la Procureure du tribunal judiciaire d'Annecy, et sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

Notifié le
Signature de l'intéressé,

Epagny Metz-Tessy, le 12 avril 2023,
Le Maire,

MAIRIE EPAGNY METZ-TESSY 74

Roland DAVIET.

Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20230412-ARR-120423-124-AI
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023